



VOS INFORMATIONS

Mme NOELLE BLAIN
18 RUE DES MARINIERS
77000 MELUN
01 64 37 ** **

Le 14 décembre 2023

VOS RÉFÉRENCES CLIENT

Numéro client : 003733610
Identifiant MvFoncia *

Chère Madame,

Veillez trouver dans ce document votre **appel de provisions sur charges courantes et fonds travaux** pour la période du 01 janvier 2024 au 31 mars 2024.

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

AVANCE DE TRÉSORERIE

113,18 €

 **18 RUE DES MARINIERS**

18 RUE DES MARINIERS 77000 MELUN



VOTRE AGENCE FONCIA

Foncia Amyot Gillet
39 Avenue Thiers
77000 Melun
01 64 39 53 54

Provisions appelées pour charges courantes

133,87 €

Cotisation fonds travaux

8,29 €

Montant à payer (exigible le 01/01/2024)

371,66 €

VOTRE GESTIONNAIRE

Jean-Charles MACREZ
jean-charles.macrez@foncia.com
01 64 39 53 54



VOTRE MODE DE PAIEMENT

Paiement par chèque



VOTRE ESPACE CLIENT

Retrouvez l'ensemble des informations de votre compte sur [MyFoncia.com](https://myfoncia.com)

COUPON À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À VOTRE RÈGLEMENT

MONTANT : 371,66

Nous vous invitons à rédiger votre chèque à l'ordre de SYNDICAT 18 RUE DES MARINIE et à l'adresser dans l'enveloppe retour par voie postale à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Dans une démarche écoresponsable et afin de simplifier vos règlements, vous disposez de différents moyens de paiement en ligne :

- Le prélèvement automatique
- Le prélèvement à la demande

FONCIA SENART-GATINAIS
CENTRE D'ENCAISSEMENT
TSA 10050
41909 BLOIS CEDEX 9



Merci de ne pas plier ou découper à cet endroit

0000000001

477420020712 87042001101593912501282349911104 00037166

PROVISIONS SUR CHARGES COURANTES

	BUDGET PÉRIODE	BASE DE RÉPARTITION INDIVIDUELLE / TOTALE	VOTRE QUOTE PART
🏠 Lot N°3 - appartement			
001 - DEPENSES GENERALES	1312,50 €	47 / 1000	61,69 €
🏠 Lot N°12 - appartement			
001 - DEPENSES GENERALES	1312,50 €	53 / 1000	69,56 €
🏠 Lot N°22 - autre			
001 - DEPENSES GENERALES	1312,50 €	1 / 1000	1,31 €
🏠 Lot N°25 - autre			
001 - DEPENSES GENERALES	1312,50 €	1 / 1000	1,31 €
Total des charges d'opérations courantes			133,87 €

COTISATION FONDS TRAVAUX

	BUDGET PÉRIODE	BASE DE RÉPARTITION INDIVIDUELLE / TOTALE	VOTRE QUOTE PART
001 - DEPENSES GENERALES - FONDS TRAVAUX ALUR Appel 3 / 4	81,26 €	102 / 1000	8,29 €
Lot N°3 - appartement		47 / 1000	3,82 €
Lot N°12 - appartement		53 / 1000	4,31 €
Lot N°22 - autre		1 / 1000	0,08 €
Lot N°25 - autre		1 / 1000	0,08 €
Cotisation fonds travaux			8,29 €

SITUATION DE VOTRE COMPTE

DEPUIS LE 14 DÉCEMBRE 2023

	DÉBIT	CRÉDIT
SOLDE ANTÉRIEUR		0,00 €
APPEL PROVISIONS SUR CHARGES 01/01/2024 3/4	133,87 €	
COTISATION FONDS TRAVAUX 01/01/2024 3/4	8,29 €	
APPEL PROVISIONS SUR TRAVAUX MISE EN CONFORMITE RCP 01/01/2024 2/2	229,50 €	
Montant à payer (exigible le 01/01/2024)	371,66 €	

Article 10 du décret du 17 mars 1967 : A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux. Le syndic rappelle les dispositions du présent article sur les appels de fonds qu'il adresse aux copropriétaires.